

Ville de Charleroi.

N/REF : CPURB/2025/0732 (bis).



Wallonie

**Avis d'enquête publique (annexe 26).**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), le Collège communal est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Madame Aliye COLAK a introduit une demande ayant trait à un bien sis Route de Mons à 6020 Dampremy et cadastré 03 B 182Z8.

Le projet consiste en : Construction d'une extension étagée à un commerce existant avec augmentation de plus de 20 % de la surface commerciale nette existante, création d'une terrasse en toiture et placement d'enseignes publicitaires ; l'enquête publique présente les caractéristiques suivantes :

- Elle est organisée pour le(s) motif(s) suivant(s) :

Le projet vise l'extension d'un commerce existant sur deux niveaux (la surface nette dédiée au commerce passera de 625,00 m<sup>2</sup> à 825,00 m<sup>2</sup>. L'étage projeté sera dédié au personnel : salle de réunion, direction, comptabilité, cuisine, salle de réception et terrasse).

Les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations aux normes du guide régional sont soumises à enquête publique.

Dérogations :

- Article 415 : Les parkings doivent comporter à proximité immédiate de leur sortie ou de l'entrée du bâtiment qu'ils jouxtent, un emplacement d'une largeur minimale de 3,30 m [...]. Ces emplacements sont réservés sur une surface horizontale et sont signalés ; que tel ne sera pas le cas, que le parking projeté est existant et situé sur la parcelle voisine qui accueille la société LOCK'O ;
- Article 415/1 : [...] Tous bâtiments, partie de bâtiment ou espace visés à l'article 414 §2, disposent à partir de la rue et du parking, d'au moins une voie d'accès la plus directe possible dont les cheminements répondent aux conditions suivantes : 2° le revêtement est non meuble, non glissant, sans obstacle à la roue et dépourvu de trou ou de fente de plus de 1 centimètre de large, 3° les pentes : la pente transversale ou dévers est de 2 % maximum [...] ; que tel ne sera pas le cas ; que l'unique voie d'accès au commerce, depuis le parking situé sur la parcelle voisine, est situé à l'opposé de l'entrée du commerce alors que le revêtement est un tarmac présentant de nombreuses fissures et/ou trous ;

- Elle est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial.

L'enquête publique se déroule du **10/06/2026 (date début affichage) au 29/06/2026 (date fin)**.

Le dossier peut être consulté, pendant la période d'enquête, les jours ouvrables, uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard 24 heures à l'avance via l'adresse mail suivante : [permisurbanisme@Charleroi.be](mailto:permisurbanisme@Charleroi.be) ou par téléphone (071/86.38.00), à la maison communale annexe - Place Jules Destrée 1 à 6060 Gilly - rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme. Les copies de documents via smartphones ou appareils photographiques personnels sont interdites.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Emeric BRASSEUR, téléphone : 071/86.38.00, mail : [permisurbanisme@Charleroi.be](mailto:permisurbanisme@Charleroi.be), dont le bureau se trouve à l'adresse mentionnée précédemment.

Les réclamations et observations écrites, qui porteront la mention CPURB/2025/0732 (bis), sont à envoyer, datées ainsi que signées et incluant l'adresse de correspondance postale, du 15/06/2026 au 29/06/2026 au Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal de Charleroi, Hôtel de Ville de Charleroi, Service de l'Urbanisme, Place Vauban, 14-15 - 6000 Charleroi.
- Par courrier électronique ( seul le format PDF sera accepté pour les pièces jointes intégrées au courriel) à l'adresse suivante : [PermisUrbanisme@Charleroi.be](mailto:PermisUrbanisme@Charleroi.be).

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées du 15/06/2026 au 29/06/2026 sur rendez-vous auprès de Monsieur Emeric BRASSEUR ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 29/06/2026 à 13h00 à la maison communale annexe de Gilly, rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme.

En date du 19/05/2026

Le Directeur général,  
Par délégation

(s) Frédéric FRAITURE,  
Inspecteur général



Pour le Bourgmestre,  
Par délégation,  
en vertu de l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Tanguy LUAMBUA,  
9ème Échevin

**CONTACT**  
Cellule Technique  
Service de l'Urbanisme

Place Jules Destrée, 1  
6060 GILLY  
T. 071/863800  
Mail : [PermisUrbanisme@Charleroi.be](mailto:PermisUrbanisme@Charleroi.be)